



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 février à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal

### ORDRE DU JOUR

#### **1- CONSTITUTION DU JURY CRIMINEL 2026**

Par courrier du 17 janvier, M. le Préfet a rappelé qu'il appartenait aux communes de procéder au tirage au sort des personnes appelées à composer la liste préparatoire destinée à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2026. En conséquence, il est nécessaire de tirer au sort 6 noms de personnes inscrites sur la liste électorale étant entendu que seules les personnes ayant atteint l'âge de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pourront être retenues (nées avant le 1<sup>er</sup>/01/2003).

#### **2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal sera invité à fixer le niveau de subvention à accorder aux associations.

#### **3- PROGRAMME VOIRIE**

La commission voirie proposera un programme de travaux de l'ordre de 50 000 € HT qui sera présenté en séance. Compte tenu de l'absence de subvention du Département dans ce domaine, l'enveloppe prévisionnelle a été réduite au titre de l'année 2025.

#### **4- PROPOSITION DES COUPES EXERCICE 2025**

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. Il appartient à la Commune d'adopter une délibération se prononçant sur la destination des coupes de l'année 2025.

L'ONF propose d'inscrire les coupes suivantes :

Parcelle	Type de coupe	Volume (m3)	Surface ha	Réglée/non réglée	Décision du propriétaire (accord, report ou suppression)	Destination (bois façonnés, délivrance, vente aux particuliers, vente sur pied)
15 U	AMEL	250	8,27	Réglée		Délivrance
18 B	AMEL	200	5,63	Réglée		Délivrance

L'assemblée est appelée à en délibérer.

## **5- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 56**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs (paie des agents, mission de médiation, RGD, archivage, intérim ...). L'accès à ces missions nécessite la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Chaque mission fait l'objet d'une tarification fixée tous les ans. Les communes signataires de la convention bénéficient de tarifs préférentiels. L'assemblée est invitée à autoriser le Maire à signer ladite convention.

## **6- CONVENTION CADRE DE LABELLISATION SITE : TOURBIERE DE SERENT. 2025-2029**

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique en matière d'espaces naturels sensibles. Le schéma départemental fixe les orientations de cette politique. L'inventaire des sites remarquables a confirmé le site de tourbière de Sérent comme site d'intérêt patrimonial fort. En conséquence il est proposé de renouveler la convention de labellisation établie pour la période 2020-2024. Cette labellisation vise à :

- L'amélioration des connaissances naturalistes du site et des techniques de gestion du patrimoine naturel ;
- La gestion et la préservation d'espèces ou d'espaces à fort enjeu patrimonial ;
- L'accueil du public, la communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

L'engagement financier du département s'élève à 4044 € pour la première année (pour les volets deux et trois). Le Département apporte également son soutien à la réalisation des objectifs par l'accompagnement technique de son personnel affecté.

Le conseil est invité à autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Département du Morbihan.

## **7- PROGRAMME DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET PATRIMONIAUX**

La commune a engagé une opération de valorisation et de restauration associant patrimoines naturels et culturels. Cette opération comporte des volets animations et aménagements. Il est proposé de solliciter le concours du Département au titre du Fonds d'intervention en matière de préservation et de mise en valeur des espaces naturels pour participer au financement de cette opération dont le coût global est estimé à 56 060 €.

## **8- SOLLICITATION DE LA DRAC AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION POUR LA MEDIATHEQUE**

Avec l'ouverture du nouvel espace culturel, le budget d'acquisition de documents et de jeux pour les enfants a été abondé. Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 35 % pour financer ces acquisitions. La commune a déjà bénéficié du soutien de la CAF à hauteur de 15 %. Le cout résiduel pour la commune s'élève à 12522 €.

## **9- AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER UN COMMODAT.**

Dans le cadre de l'aménagement de la future zone artisanale, il a été mis un terme au bail précaire qui liait OBC à Mme Possémé. En substitution, Mme Possémé a émis le souhait de bénéficier d'une petite parcelle agricole ne présentant pas, à ce jour, d'intérêt pour la commune. Il est proposé de

répondre favorablement à sa demande et d'autoriser Mme le Maire à signer un commodat avec l'intéressée.

**10-QUESTIONS DIVERSES**

- Ville ambassadeur dons d'organes
- Démarche inclusion
- Point sur les travaux
- Nom de la salle de spectacles